



Assemblée générale extraordinaire
Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal
11 février 2015

0 – Procédures d'ouverture

0.0.1

Que l'on ouvre la séance de l'Assemblée générale.

Xavier Dandavino propose

Stéphanie Thibodeau appuie

La proposition 0.0.1 est adoptée à l'unanimité à 13 h

0.0.2

Que Patrick Véronneau tienne l'animation et que Félix Gingras Genest tienne le secrétariat.

Xavier Dandavino propose

Dorielle Bouchard appuie

La proposition 0.0.2 est adoptée à l'unanimité

0.0.3

Que l'ordre du jour soit le suivant, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation : [1] Bilan du référendum, [2] Élections partielles, [3] Austérité, [3.1] État de la situation, [3.2] Revendications, [3.3] Plan d'action, [4] Avis de motion

David Ricard propose

Stéphanie Thibodeau appuie

La proposition 0.0.3 est adoptée à l'unanimité

1 – Bilan du référendum

1.0.1

Que le Conseil exécutif ou la Commission référendaire fasse une présentation de dix minutes du bilan du référendum.

Karl Marchand Bernatchez propose

Dorielle Bouchard appuie

La proposition 1.0.1 est adoptée à l'unanimité

1.0.2

Que l'on reçoive les résultats du référendum, le bilan de la Commission et que l'on confirme la volonté des membres de l'ADEESE que celle-ci désaffilie de la FEUQ.

Stéphanie Thibodeau propose

Julien Benca appuie

La proposition 1.0.2 est adoptée à l'unanimité

1.0.3

Que l'on maintienne nos représentations à la FEUQ pour la session d'hiver 2015;

Que l'on participe aux activités de la FEUQ seulement lorsque nos positions et ressources le permettront sans brimer les mandats prioritaires de l'ADEESE;

Que dans ses représentations, l'ADEESE travaille activement à faire reconnaître les autres désaffiliations d'associations à la FEUQ.

Xavier Dandavino propose

Dorielle Bouchard appuie

La proposition 1.0.3 est adoptée à la majorité

2 – Élections partielles

2.0.1

Conformément aux règlements généraux, que René Delvaux soit nommé président d'élections et qu'Alison McMullin soit nommée scrutatrice.

Stéphanie Thibodeau propose

Karl Marchand Bernatchez appuie

La proposition 2.0.1 est adoptée à l'unanimité

2.0.2

Qu'il y ait ajournement pour permettre la levée des cours de 14 h.

David Ricard propose

Miriam Arsenault appuie

2.0.2.1

Qu'il soit précisé « après les procédures d'élections en cours ».

Xavier Dandavino propose

Alexandre Émond-Bélisle appuie

L'amendement 2.0.2.1 est adopté à l'unanimité

La proposition privilégiée 2.0.2 telle qu'amendée une fois est adoptée à la majorité.

Ajournement à 13 h 59.

2.0.3

Que l'on réouvre la séance.

Xavier Dandavino propose

Dorielle Bouchard appuie

La proposition privilégiée 2.0.3 est adoptée à l'unanimité à 14 h 35

Valérie Gosselin est élue à la majorité au poste de responsable aux affaires institutionnelles au sein du Conseil exécutif.
Renée Lemay est élue à la majorité au poste de représentante de 2^e cycle au sein du Conseil d'administration.
Mariève Ruel est élue à la majorité au poste de représentante de 3^e cycle au sein du Conseil d'administration.
Laurence Paradis-Marcoux est élue à la majorité au poste de représentante du programme d'enseignement secondaire au sein du Conseil d'administration.

2.0.4

Que soient entérinés les résultats des élections partielles.

Stéphanie Thibodeau propose

Julien Benca appuie

La proposition 2.0.4 est adoptée à l'unanimité

3 – Austérité

3.1 – État de la situation

3.1.1

Qu'il y ait présentation de quatre minutes par Xavier Dandavino concernant l'austérité, suivie d'une plénière de vingt minutes sur le même sujet.

Xavier Dandavino propose

Stéphanie Thibodeau appuie

La proposition 3.1.1 est adoptée à l'unanimité

3.1.1.1

Que la plénière soit prolongée de quinze minutes.

Karl Marchand Bernatchez propose

Julien Benca appuie

La proposition privilégiée 3.1.1.1 est adoptée à la majorité

3.1.1.2

Que les tours de paroles soient complétés (un tour de parole).

Karianne Bilodeau propose

Julien Benca appuie

3.1.1.2.1

Qu'il soit plutôt question d'une prolongation de cinq minutes.

Maryse Forget propose

David Ricard appuie

L'amendement 3.1.1.2.1 est adopté à la majorité

La proposition privilégiée 3.1.1.2 telle qu'amendée une fois est adoptée à l'unanimité

3.1.1.3

Que la plénière soit prolongée de cinq minutes.

Maryse Forget propose

Andréanne Lalonde appuie

La proposition privilégiée 3.1.1.3 est adoptée à la majorité

3.2 – Revendications

3.2.1

Que l'ADEESE axe son discours conformément aux revendications suivantes :

- *Soutien aux revendications syndicales dans le cadre des négociations nationales et locales, particulièrement dans le domaine de l'éducation ;*
- *Opposition aux coupes dans les services publics, notamment dans les universités et en éducation ;*
- *Opposition aux coupes dans les subventions aux fonds de recherche ;*
- *Soutien à la formation pratique des futur-es enseignant-es par la création d'un fonds de bourses pour étudiant-es stagiaires et équivalent à 300\$ par semaine de prise en charge.*
- *Opposition aux projets d'extraction et de transports d'hydrocarbures*
- *Promotion de n'importe quelle mesure de redistribution des richesses qui n'irait pas en contradiction avec les revendications ci-hauts ou avec les valeurs d'égalité et de justice sociale.*

Xavier Dandavino propose

Dorielle Bouchard appuie

3.2.1.1

Que l'on scinde la proposition afin d'en séparer le cinquième axe de revendication (celui sur les hydrocarbures).

Julien Benca propose

Martine Baudouy appuie

La proposition privilégiée 3.2.1.1 est adoptée à la majorité

La proposition 3.2.1 telle que scindée est adoptée à l'unanimité

3.2.2

Que l'ADEESE axe son discours conformément aux revendications suivantes :

- *Opposition aux projets d'extraction et de transports d'hydrocarbures*

Xavier Dandavino propose

Dorielle Bouchard appuie

La proposition 3.2.2 provenant du scindage est adoptée à l'unanimité

3.3 – Plan d'action

3.3.1

Que l'ADEESE constitue un comité de mobilisation qui se réunirait de façon hebdomadaire pour organiser la lutte et soutenir ses revendications.

Que l'ADEESE participe au CRAIE-in des Profs contre la hausse du 22 février .

Que l'ADEESE participe à la manifestation du lundi 23 février organisée par la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Que le comité de mobilisation de l'ADEESE organise une action de visibilité pour la rémunération des stages et la valorisation de la profession enseignante dans la semaine du 23 février.

Que l'ADEESE participe à la marche pour l'éducation du 28 février organisée par la FEUQ.

Que l'ADEESE participe à la manifestation contre les hydrocarbures du 11 avril.

Que l'ADEESE reste à l'affût d'autres actions et mobilisations similaires et en lien avec ses revendications, qu'elle le publie de manière à inviter l'ensemble des membres à y participer.

Xavier Dandavino propose

Myriam Daigneault-Roy appuie

3.3.1.1

Que l'on ajoute « et que ce comité soit chargé de garder les membres informé-es et de proposer des actions concrètes » au premier Que.

Alec Côté propose

Karianne Bilodeau appuie

L'amendement 3.3.1.1 est adopté à l'unanimité

3.3.1.2

Que l'on ajoute « Que l'ADEESE participe officiellement au comité d'accueil du ministre Bolduc à sa conférence de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) «La réussite des élèves : au cœur de nos priorités» conjointement avec la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), le vendredi 20 février 2015 à

11 h, et qu'en ce sens elle diffuse cet événement et qu'elle encourage ses membres à s'y présenter massivement. ».

Maryse Forget propose
Andréanne Lalonde appuie

L'amendement 3.3.1.2 est adopté à l'unanimité

3.3.1.3

Que l'on ajoute « Que l'ADEESE mette en place des réseaux de communication et de collaboration avec les principaux groupes représentant nos milieux professionnels. ».

Karl Bernatchez propose
Martine Baudouy appuie

L'amendement 3.3.1.3 est adopté à l'unanimité

La proposition 3.3.1 telle qu'amendée trois fois est adoptée à l'unanimité

3.3.2

Que l'ADEESE, dans le cadre des négociations des conventions collectives des employé-es de l'État, appelle à une grève générale des travailleurs et des travailleuses du secteur public, particulièrement ceux et celles du secteur de l'enseignement, contre le gouvernement et ses politiques économiques de droite.

Que l'ADEESE appelle les travailleuses du secteur public, secteur composée majoritairement de femmes, à faire de cette grève une grève féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagères de toute la société.

Que l'ADEESE appelle les travailleurs et les travailleuses à s'organiser sur leurs propres bases et à prendre le contrôle du syndicat local pour que soit tenu un vote de grève indépendamment, et s'il le faut, contre les consignes des instances nationales.

Que l'ADEESE mobilise toutes ses énergies et ses ressources à supporter les tentatives de grève au niveau local, lequel représente dans les conditions actuelles le seul détonateur possible d'une grève générale.

Que l'ADEESE appuie activement et publiquement toute grève déclenchée au sein du secteur public en organisant le jour même dans la mesure du possible, conjointement avec les autres associations étudiantes et organisations de gauche ayant de pareilles positions, une manifestation de solidarité sur les lieux du travail affectés et que ses effectifs dépêchés prennent tous les moyens nécessaires pour que la décision prise par les travailleurs et les travailleuses en lutte soit respectée.

Que l'ADEESE défie toute loi spéciale visant à briser une éventuelle grève des travailleuses et des travailleurs et qu'elle incite quiconque à en faire autant.

Que l'ADEESE convoque le 15 mars une assemblée générale de grève pour la journée du 1^{er} avril afin de marquer le début du droit de grève légale du secteur public et d'ainsi favoriser son usage.

[8] Que l'ADEESE, en cas de grève au sein du secteur public, d'adoption d'une loi spéciale visant à briser une grève ou de décret par le gouvernement des conventions collectives, tienne dans les plus brefs délais une assemblée de grève dans le but de voter une grève reconductible d'une semaine en assemblée générale avec un plancher de sept associations étudiantes ou 22 000 étudiants et étudiantes à travers le Québec.

Que l'ADEESE s'organise avec d'autres associations ayant des positions semblables afin de mener à bien cette plateforme.

Que l'ADEESE crée un comité de liaison et de mobilisation étudiantes-travailleuses chargé de coordonner les luttes locales dans le secteur de l'éducation avec les actions étudiantes en misant sur la position privilégiée des étudiantes-travailleuses et des étudiantes-stagiaires.

Que la revendication principale de l'ADEESE dans le cadre de cette grève soit : contre tout recul en matière de conditions de travail dans le secteur public, qu'il s'agisse de coupures de postes, de réduction de salaires ou de réorganisations visant la rationalisation sauvage et inhumaine du travail, pour une démocratie des travailleuses et des travailleurs permettant une définition par celles-ci et par ceux-ci de ce qui doit ou non être réorganisé au sein de leur milieu de travail.

Jeanne Bilodeau propose
David Ricard appuie

3.3.2.1

Que le huitième Que devienne « Que l'ADEESE convoque une assemblée générale de grève reconductible dès l'atteinte d'une des trois conditions suivantes : l'équivalent de 20 000 étudiant-es ou travailleuses-euses réparties sur 3 localités, dans 7 associations ayant un mandat similaire, l'adoption d'une loi spéciale visant à briser une grève ou de décret par le gouvernement des conventions collectives ou une grève déclenchée par un syndicat de l'UQAM. »

Maryse Forget propose
Andréanne Lalonde appuie

3.3.2.1.1

Que l'on ajoute une quatrième condition, soit « une grève au sein du secteur public ».

Jeanne Bilodeau propose

Maryse Forget appuie

Le sous-amendement 3.3.2.1.1 est adopté à l'unanimité

3.3.2.1.2

Que l'on remplace « localités » par « institutions d'enseignement post-secondaire ».

David Ricard propose

Michelle O'Connor appuie

Le sous-amendement 3.3.2.1.2 est adopté à la majorité

3.3.2.1.3

Que l'on reformule la proposition afin que soit nécessaire l'atteinte de deux conditions des conditions mentionnées, plutôt que l'atteinte d'une seule de ces conditions.

Karianne Bilodeau propose

Julien Benca appuie

Le sous-amendement 3.3.2.1.3 est rejeté à la majorité

3.3.2.2

Que l'amendement 3.3.2.1 ainsi que sa proposition principale 3.3.2 soient mis en dépôt.

Alexandre Émond-Bélisle propose

Julien Benca appuie

Le quorum est constaté à 17 h 14.

3.3.2.2.1

La question préalable est demandée.

David Ricard la demande

Dorielle Bouchard appuie

La proposition privilégiée 3.3.2.2.1 est adoptée aux deux tiers

La proposition privilégiée 3.3.2.2 est adoptée à la majorité

3.3.3

Que l'ADEESE entame des démarches afin de créer une coalition plus formelle autour de la CRAIES.

Xavier Dandavino propose

Alexandre Émond-Bélisle appuie

La proposition 3.3.3 est adoptée à la majorité

Le quorum est demandé à 17 h 35 et n'est plus constaté.

3.3.4

Que la présente séance de l'Assemblée générale soit levée.

Karl Marchand Bernatchez propose

Zoé Lacharité appuie

La proposition privilégiée 3.3.4 est actée à l'unanimité à 17 h 43

4 – Avis de motion